

L'étude d'une demande de subvention requiert des services de la ville une analyse, aussi bien du contenu du projet, que des éléments financiers de sa réalisation.

Ainsi, cette analyse financière se base principalement sur deux états comptables : deux tableaux faisant la synthèse de la situation financière de l'association ; il s'agit du compte de résultat et du bilan.

1) Le compte de résultat

Il retranscrit, pour une année, l'**activité économique** de la structure. Il reprend l'ensemble des **produits** de l'association et l'ensemble des **charges** pour aboutir au résultat de l'année.

Quand on dit qu'une association est excédentaire ou déficitaire, on parle du **résultat net** qui est soit positif, soit négatif. Ce résultat est égal à la différence entre les produits et les charges de l'association.

a) Les produits

Il s'agit des ressources que l'association perçoit durant l'année considérée, elles peuvent provenir des membres (cotisations, apports), des institutions publiques (subventions), de tiers privés (mécénat), comme provenir de la vente de bien et services.

b) Les charges

Il s'agit des dépenses que va effectuer l'association, il peut s'agir d'achat de matériels, de factures de téléphones, de frais liés à la location d'une salle, etc.

NB : Les charges de personnel

Dès que l'association est employeur, elle doit satisfaire aux obligations liées à la rémunération des salariés. Les charges de personnel regroupent l'ensemble des dépenses à caractère social que paye l'association.

Elles se composent des lignes du compte 64 :

Salaires et traitement
(ou rémunération du personnel)

+

Charges sociales

Vous retrouverez ces informations dans la partie « charges » du compte de résultat (en jaune ci-contre)

CHARGES	Réalisé N-1 (2021)	Prévisionnel actualisé /projeté 2022	Prévisionnel 2023
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats			
(Matières premières, fournitures, études, prestations de service, petit matériel, marchandises, frais accessoires d'achat,...)			
Services extérieurs			
Sous-traitance générale, redevance crédit-bail, locations, charges locatives de copropriété, entretien et réparation, primes d'assurance, études et recherches, ...			
Autres services extérieurs			
Personnel extérieur à l'organisme, intermédiaires, honoraires, publicité, publication, relations publiques, transport de biens ou collectif du personnel, déplacements, missions, réceptions, frais postaux ou de télécommunications ...			
Impôts et taxes			
Taxe sur les salaires, redevance TV, taxe d'habitation ...			
Charges de Personnel			
Salaires et traitements (salaires bruts)			
Charges sociales (charges patronales)			
Rémunération du dirigeant			
Autres charges de gestion courante			
Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	0	0	0
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts (agios sur découvert bancaire, intérêts sur emprunts), charges nettes sur cession de VMP, ...			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion, valeurs comptables des éléments d'actif cédés, ...			
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnels bénévoles			
Sous-total des contributions volontaires en nature	0	0	0
Total des Charges	0	0	0
Résultat (positif= excédent, négatif=déficit)	0	0	0

2) Le bilan

C'est un **état des lieux du patrimoine** de l'association au 31/12 de l'année. Il est construit en 2 grandes parties, l'actif et le passif, chacun des éléments de ces deux parties étant classé du plus au moins liquide.

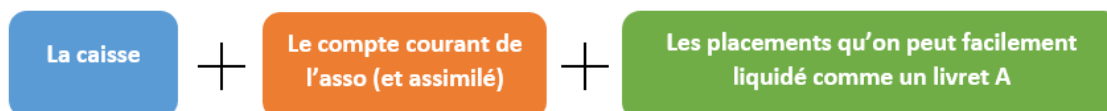
- **Le passif** reprend les ressources de la structure. Elles peuvent être durables, comme les fonds associatifs apportés à la création de l'association, les réserves et le report à nouveau (l'accumulation des résultats nets des années passées), comme être de plus court terme à l'instar des dettes fournisseurs ou des découverts bancaires.
- **L'actif** reprend les possessions de la structure. Il s'agit principalement de ses immobilisations (immobiliers, véhicules, logiciels etc.), des encaissements en attentes (ex : les subventions non reçues au 31/12), et la trésorerie immédiatement disponible (compte courant et épargne déblocable).

De plus, les services de la ville vont être particulièrement attentif aux réserves de votre association

a. La trésorerie

Si elle est positive, elle représente l'argent disponible de l'association (en caisse ou en banque), mais elle peut aussi être négative, auquel cas elle correspond à une situation de découvert. Le niveau de la trésorerie fluctue au cours de l'année, il dépend des encaissements et des décaissements que doit effectuer l'association. La trésorerie apparaissant au bilan est celle constatée au 31/12.

La « trésorerie », qu'on peut aussi appeler « les disponibilités », est composée de :



Vous retrouverez ces informations dans la partie « actif » du bilan comptable (en jaune ci-contre)

	ACTIF	Brut	Amort./Prov. À déduire	Net
	ACTIF IMMOBILISE			
	Immobilisations incorporelles			
	(Frais d'établissement, Frais de recherche et de développement, Concessions, brevets, licences, logiciels, Droit au bail, ...)			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	(Immobilisations corporelles ou incorporelles en cours, avances et acomptes, ...)			
	Immobilisations financières			
	Participations et créances rattachées à des participations			
	Autres immobilisations financières			
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	0	0	0
	ACTIF CIRCULANT			
	Stocks et encours			
	(Matières premières et fournitures, encours de production de biens et services, stocks de produits ou de marchandises ...)			
	Avances et acomptes			
	Comptes de liaison des établissements			
	Créances et produits à recevoir			
	Créances usagers et comptes rattachés			
	Créances Confédération, Fédération, Union, Asso. affiliées			
	Autres créances			
	Sous total	0	0	0
	Trésorerie			
	Valeurs mobilières de placement et SICAV			
	Banques, établissements financiers et assimilés			
	Caisse et disponibilités			
	Sous total trésorerie	0	0	0
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	0	0	0
	COMPTES DE REGULARISATION			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL COMPTES DE REGULARISATION (III)	0	0	0
	TOTAL (I+II+III)	0	0	0

b. Les fonds propres

Ils composent le haut du passif du bilan (soit les ressources les plus fermes et durables de l'association). Ils sont composés des fonds associatifs apportés à la création de l'association, du cumul des résultats des années passées (report à nouveau) et du résultat la dernière année

En termes comptables, ils se composent comme suit :



Vous retrouverez ces informations dans la partie « passif » du bilan comptable (en jaune ci-contre)

PASSIF		MONTANT
FONDS ASSOCIATIF		
Fonds propres		
Fonds associatif, Ecart de réévaluation, ...)		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent / déficit)		
Subventions d'investissement		
. Etat (à préciser :)		
. Région (à préciser :)		
. Département (à préciser :)		
. Communes : ANGERS		
. Autres		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)		0
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour risques et charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES (II)		0
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts auprès des établissements de crédit : découvert bancaire		
Autres emprunts		
Sous total emprunts et dettes assimilées		0
Avances et acomptes		
Dettes et charges à payer		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes Confédération, Fédération, Union, Associations affiliées		
Autres dettes		
Comptes de liaison des établissements		
TOTAL DETTES (III)		0
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION (IV)		0
TOTAL (I+II+III+IV)		0

Nb : les provisions réglementées, les fonds dédiés, les subventions d'investissement, les dettes de long terme, n'entrent pas dans la composition des fonds propres, bien qu'ils constituent des ressources pour l'association.

3) Le budget prévisionnel

C'est un plan financier, établi pour anticiper les revenus et les dépenses de l'association au cours d'une période donnée. Cela permet à l'association de planifier ses activités et de prendre des décisions éclairées en matière de gestion financière. De plus, le budget prévisionnel permet de :

- Montrer que vous avez une vision claire de vos objectifs et êtes capable de planifier et gérer vos finances.
- Justifier vos besoins financiers
- Établir une base de suivi et d'évaluation avec la collectivité

Le budget prévisionnel peut se composer de :

- Des revenus prévus : il s'agit des sources de financement de l'association, telles que les cotisations des membres, les subventions publiques ou privées, les dons, les ventes de produits ou de services, etc.
- Les dépenses prévues : il s'agit des coûts liés aux activités de l'association, tels que les salaires des employés, les frais de fonctionnement (loyer, électricité, etc.), les frais liés aux activités (matériel, communication, etc.), les charges sociales, etc.